



Droit, Économie, Gestion

CESU/DESU/DESIU : CESU Certificat de pratique pénale

Responsable	Descriptions	Informations
Jean baptiste PERRIER jean-baptiste.perrier@univ-amu.fr	Type : Diplôme d'établissement de 2ème et 3ème cycle Domaines : Droit, Économie, Gestion	Composante : Faculté de Droit et de Science Politique Nombre de crédits : 0

OBJECTIFS

Ce certificat est ouvert aux étudiants en deuxième cycle et aux professionnels (avocats) en formation continue, et repose sur une approche universitaire de très haut niveau et une pédagogie résolument pratique.

Unique en France, ce certificat repose sur un nouveau partenariat, alliant Université et monde professionnel (notamment l'association des avocats pénalistes et l'Institut de défense pénale), et tout à fait prometteur au regard du projet de « pôle judiciaire » prévu sur le site Poncet. Il continue de situer l'Université au cœur de la formation continue des professionnels, des avocats en l'occurrence, que l'ISPEC s'efforce déjà d'animer par l'organisation de conférences-formations avec les barreaux d'Aix en Provence et de Marseille. Il s'agirait d'aller au-delà, en créant le premier diplôme de pratique pénale, lequel permettrait de diffuser ce savoir-faire au niveau national.

Il offre également une chance unique à nos étudiants désireux d'embrasser la profession d'avocat de pouvoir être formés par les plus grands spécialistes de la matière pénale, autour d'une pédagogie clinique (études de cas concrets, exercices en situation réelle, approches professionnelles, etc.) afin de valoriser ce certificat lors de leur insertion professionnelle (ce que nous confirme déjà clairement les professionnels interrogés à ce sujet).

La création de ce Certificat de pratique pénale conduira à la rédaction d'une convention avec les différents partenaires, laquelle sera formalisée dès la validation de ce diplôme, afin de prévoir les détails, à savoir l'inscription

préalable auprès du partenaire, avant l'inscription auprès de la Faculté de droit.

PUBLIC VISÉ

Pré-requis : Droit pénal général/ Procédure pénale/ Sanction pénale

CONDITIONS D'ADMISSION

En formation initiale : être titulaire d'une licence en droit- examen des candidatures par le directeur du diplôme- inscription préalable auprès de l'Atelier de pratique pénale.

En formation continue : exercer une profession en lien avec le monde judiciaire-examen des candidatures par le directeur du diplôme- inscription préalable auprès de l'Atelier de pratique pénale.

STRUCTURE ET ORGANISATION

Nombre total de semaines d'enseignement : 10

Date indicative de début des enseignements : 03/02/2020

Date indicative de fin des enseignements : 31/05/2020

Langue d'enseignement : Français

Contact : Céline AGRESTA - Email : celine.AGRESTA@univ-amu.fr

Tél : +33(0)4 42 64 61 57 - Fax : +33(0)4 42 64 61 66

LISTE DES PARCOURS



- [CESU Certificat de pratique pénale](#)

RÉGIMES D'INSCRIPTION

- Formation initiale
- Formation continue

CONNAISSANCES À ACQUÉRIR

Actualisation et approfondissement des connaissances en droit pénal et procédure pénale.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

Savoir étudier un dossier pénal, savoir élaborer une stratégie de défense, convaincre par la plaidoirie.

Savoir relever les nullités, maîtriser les délais et les relations avec les autres professionnels du droit.

Maîtriser concrètement les procédures d'application des peines et les procédures pénales spéciales (mineurs, étrangers, etc)

CARACTÉRISTIQUES

- Pour publication uniquement

M3C

Aucune donnée M3C trouvée

POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Aller sur le site de l'offre de formation...](#)



Dernière modification le 27/09/2021